

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: Rép. : 2 ° Signalement de nuisances/Mr MOUSSON
Date: 24 août 2025 à 17:12:05 UTC+2
À: thierry severac <severacthierry@gmail.com>

Pour faire suite,

Je suis persuadé que vous avez tout autant que moi à réclamer et du fait que vous êtes propriétaire graulen, votre réclamation aura bien plus de poids que moi, comme il m'a été assuré par Noël le placier et également par l'ancien fleuriste.

Je reste à votre disposition pour aller rencontrer le maire les vendredi matin à la mairie lors de ses audiences publiques.

Le 24 août 2025 à 16:03, thierry severac <severacthierry@gmail.com> a écrit :

Bonjour

En espérant que cela fera bouger les lignes, la saison touche à sa fin, il nous faudra trouver une solution cet hiver afin que la prochaine soit plus cool

Bonne journée

Le 24 août 2025 à 15:23, alexandremata@elmata.fr a écrit :

Début du message réexpédié :

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: TR : 2 ° Signalement de nuisances/Mr MOUSSON
Date: 24 août 2025 à 14:59:59 UTC+2
À: contact@ville-legrauduroi.fr

Madame, Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillance sur une problématique liée au cadre de vie de la rue de la poissonnerie où je suis commerçant depuis deux ans.

Malgré mes précédents signalements, la situation s'avère s'empirer face à l'inaction des services municipaux.

C'est pourquoi je vous transfère le nouveau mail que je viens de rédiger à destination de MR MOUSSON Sylvain.

Je vous suis reconnaissant de régulariser la situation le plus promptement non sans être à votre disposition pour plus d'informations.

Veuillez croire en l'expression de mes respectueux sentiments.

MATA ALEXANDRE
www.elmata.fr

Début du message réexpédié :

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>

Objet: 2 ° Signalement de nuisances

Date: 24 août 2025 à 13:17:04 UTC+2

À: Sylvain MOUSSON <s.mousson@ville-legrauduroi.fr>

Malgré mon précédent mail du 22 juillet dernier pour vous signaler les incivilités des restaurateurs de la rue de la poissonnerie, je constate que rien n'a changé voir s'empire au fil des jours pour devenir une situation anarchique et ce malgré les signalement des placiers, des forains, de mon propriétaire et de moi même quant aux poubelles et part conséquent à la propreté générale de la rue, sans que les stationnements gênants de véhicules des personnels des restaurants ne soient eux non plus réglés.

Comme vous le constaterez sur les clichés que j'ai pris, une impunité totale c'est mise en place au détriment de mon commerce, apportant des odeurs pestilentielles, un étalage permanent de poubelles en tous genre du matin au heures les plus tardives m'empêchant d'ouvrir en nocturne notamment.

En outre, par quelle passe droit les gérants de la guadeloupéenne s'octroient le droit de mettre leurs containers devant mon commerce afin de se délester de cette nuisance lors de leurs soirées musicales et dansantes qui j'ose espérer ont été autorisées ?

N'est-il pas possible de dépêcher de véhicules prévus a cet usage pour au moins ramasser les déchets pendant les après-midi et en fin des services des restaurants les soirs ?

Sans une action prompte des services de la mairie je me verrais dans l'obligation de dénoncer publiquement ce qui apparaît comme des passes-droits permis par une passivité flagrante des services municipaux.

Dans l'attente d'une réaction prompte de votre part.
Bien à vous

<IMG_0826.jpeg>
<IMG_0496.jpeg>
<IMG_0827.jpeg>
<IMG_0487.jpeg>
<IMG_0320.jpeg>
<IMG_0883.jpeg>
<IMG_0492.jpeg>
<IMG_0884.jpeg>
<IMG_0894.jpeg>
<IMG_0348.jpeg>
<IMG_0855.jpeg>
<IMG_0882.jpeg>
<IMG_0497.jpeg>
<IMG_0857.jpeg>
<IMG_0486.jpeg>
<IMG_0824.jpeg>
<IMG_0825.jpeg>
<IMG_0856.jpeg>
<IMG_0858.jpeg>
<IMG_0495.jpeg>
<IMG_0893.jpeg>
<IMG_0463.jpeg>
<IMG_0464.jpeg>
<IMG_0493.jpeg>

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: TR : 2 ° Signalement de nuisances/Mr MOUSSON
Date: 24 août 2025 à 15:23:31 UTC+2
À: Monkey <severacthierry@gmail.com>

Début du message réexpédié :
De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: TR : 2 ° Signalement de nuisances/Mr MOUSSON
Date: 24 août 2025 à 14:59:59 UTC+2
À: contact@ville-legrauduroi.fr

Madame, Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillance sur une problématique liée au cadre de vie de la rue de la poissonnerie où je suis commerçant depuis deux ans.

Malgré mes précédents signalements, la situation s'avère s'empirer face à l'inaction des services municipaux.

C'est pourquoi je vous transfère le nouveau mail que je viens de rédiger à destination de MR MOUSSON Sylvain.

Je vous suis reconnaissant de régulariser la situation le plus promptement non sans être à votre disposition pour plus d'informations.
Veuillez croire en l'expression de mes respectueux sentiments.

MATA ALEXANDRE
www.elmata.fr

Début du message réexpédié :
De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: 2 ° Signalement de nuisances
Date: 24 août 2025 à 13:17:04 UTC+2
À: Sylvain MOUSSON <s.mousson@ville-legrauduroi.fr>

Malgré mon précédent mail du 22 juillet dernier pour vous signaler les incivilités des restaurateurs de la rue de la poissonnerie, je constate que rien n'a changé voir s'empire au fil des jours pour devenir une situation anarchique et ce malgré les signalement des placiers, des forains, de mon propriétaire et de moi même quant aux poubelles et part conséquent à la propreté générale de la rue, sans que les stationnements gênants de véhicules des personnels des restaurants ne soient eux non plus réglés.

Comme vous le constaterez sur les clichés que j'ai pris, une impunité totale c'est mise en place au détriment de mon commerce, apportant des odeurs pestilentielles, un étalage permanent de poubelles en tous genre du matin au heures les plus tardives m'empêchant d'ouvrir en nocturne notamment.

En outre, par quelle passe droit les gérants de la guadeloupéenne s'octroient le droit de mettre leurs containers devant mon commerce afin de se délester de cette nuisance lors de leurs soirées musicales et dansantes qui j'ose espérer ont été autorisées ?

N'est-il pas possible de dépêcher de véhicules prévus a cet usage pour au moins ramasser les déchets pendant les après-midi et en fin des services des restaurants les soirs ?

Sans une action prompte des services de la mairie je me verrais dans l'obligation de dénoncer publiquement ce qui apparaît comme des passes-droits permis par une passivité flagrante des services municipaux.

Dans l'attente d'une réaction prompte de votre part.
Bien à vous

















































De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>

Objet: TR : 2 ° Signalement de nuisances

Date: 24 août 2025 à 15:22:53 UTC+2

À: Monkey <severacthierry@gmail.com>

Bonjour,

Je vous transfère un nouveau mail envoyé à Mr MOUSSON ce jour ainsi qu'à Mr Crauste via l'adresse contact du site de la Mairie.

Bien cordialement

Début du message réexpédié :

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>

Objet: 2 ° Signalement de nuisances

Date: 24 août 2025 à 13:17:04 UTC+2

À: Sylvain MOUSSON <s.mousson@ville-legrauduroi.fr>

Malgré mon précédent mail du 22 juillet dernier pour vous signaler les incivilités des restaurateurs de la rue de la poissonnerie, je constate que rien n'a changé voir s'empire au fil des jours pour devenir une situation anarchique et ce malgré les signalement des placiers, des forains, de mon propriétaire et de moi même quant aux poubelles et part conséquent à la propreté générale de la rue, sans que les stationnements gênants de véhicules des personnels des restaurants ne soient eux non plus réglés.

Comme vous le constaterez sur les clichés que j'ai pris, une impunité totale c'est mise en place au détriment de mon commerce, apportant des odeurs pestilentielles, un étalage permanent de poubelles en tous genre du matin au heures les plus tardives m'empêchant d'ouvrir en nocturne notamment.

En outre, par quelle passe droit les gérants de la guadeloupéenne s'octroient le droit de mettre leurs containers devant mon commerce afin de se délester de cette nuisance lors de leurs soirées musicales et dansantes qui j'ose espérer ont été autorisées ?

N'est-il pas possible de dépêcher de véhicules prévus a cet usage pour au moins ramasser les déchets pendant les après-midi et en fin des services des restaurants les soirs ?

Sans une action prompte des services de la mairie je me verrais dans l'obligation de dénoncer publiquement ce qui apparaît comme des passes-droits permis par une passivité flagrante des services municipaux.

Dans l'attente d'une réaction prompte de votre part.

Bien à vous

















































De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>
Objet: TR : 2 ° Signalement de nuisances/Mr MOUSSON

Date: 24 août 2025 à 14:59:59 UTC+2

À: contact@ville-legrauduroi.fr

Madame, Monsieur,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillance sur une problématique liée au cadre de vie de la rue de la poissonnerie où je suis commerçant depuis deux ans.

Malgré mes précédents signalements, la situation s'avère s'empirer face à l'inaction des services municipaux.

C'est pourquoi je vous transfère le nouveau mail que je viens de rédiger à destination de MR MOUSSON Sylvain.

Je vous suis reconnaissant de régulariser la situation le plus promptement non sans être à votre disposition pour plus d'informations.

Veuillez croire en l'expression de mes respectueux sentiments.

MATA ALEXANDRE

www.elmata.fr

Début du message réexpédié :

De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>

Objet: 2 ° Signalement de nuisances

Date: 24 août 2025 à 13:17:04 UTC+2

À: Sylvain MOUSSON <s.mousson@ville-legrauduroi.fr>

Malgré mon précédent mail du 22 juillet dernier pour vous signaler les incivilités des restaurateurs de la rue de la poissonnerie, je constate que rien n'a changé voir s'empire au fil des jours pour devenir une situation anarchique et ce malgré les signalement des placiers, des forains, de mon propriétaire et de moi même quant aux poubelles et part conséquent à la propreté générale de la rue, sans que les stationnements gênants de véhicules des personnels des restaurants ne soient eux non plus réglés.

Comme vous le constaterez sur les clichés que j'ai pris, une impunité totale c'est mise en place au détriment de mon commerce, apportant des odeurs pestilentielles, un étalage permanent de poubelles en tous genre du matin au heures les plus tardives m'empêchant d'ouvrir en nocturne notamment.

En outre, par quelle passe droit les gérants de la guadeloupéenne s'octroient le droit de mettre leurs containers devant mon commerce afin de se délester de cette nuisance lors de leurs soirées musicales et dansantes qui j'ose espérer ont été autorisées ?

N'est-il pas possible de dépêcher de véhicules prévus a cet usage pour au moins ramasser les déchets pendant les après-midi et en fin des services des restaurants les soirs ?

Sans une action prompte des services de la mairie je me verrais dans l'obligation de dénoncer publiquement ce qui apparaît comme des passes-droits permis par une passivité flagrante des services municipaux.

Dans l'attente d'une réaction prompte de votre part.

Bien à vous

















































De: "alexandremata@elmata.fr" <alexandremata@elmata.fr>

Objet: 2 ° Signalement de nuisances

Date: 24 août 2025 à 13:17:04 UTC+2

À: Sylvain MOUSSON <s.mousson@ville-legrauduroi.fr>

Malgré mon précédent mail du 22 juillet dernier pour vous signaler les incivilités des restaurateurs de la rue de la poissonnerie, je constate que rien n'a changé voir s'empire au fil des jours pour devenir une situation anarchique et ce malgré les signalement des placiers, des forains, de mon propriétaire et de moi même quant aux poubelles et part conséquent à la propreté générale de la rue, sans que les stationnements gênants de véhicules des personnels des restaurants ne soient eux non plus réglés.

Comme vous le constaterez sur les clichés que j'ai pris, une impunité totale c'est mise en place au détriment de mon commerce, apportant des odeurs pestilentielles, un étalage permanent de poubelles en tous genres du matin aux heures les plus tardives m'empêchant d'ouvrir en nocturne notamment.

En outre, par quelle passe-droit les gérants de la guadeloupéenne s'octroient le droit de mettre leurs containers devant mon commerce afin de se délester de cette nuisance lors de leurs soirées musicales et dansantes qui j'ose espérer ont été autorisées ?

N'est-il pas possible de dépêcher de véhicules prévus à cet usage pour au moins ramasser les déchets pendant les après-midi et en fin des services des restaurants les soirs ?

Sans une action prompte des services de la mairie je me verrais dans l'obligation de dénoncer publiquement ce qui apparaît comme des passes-droits permis par une passivité flagrante des services municipaux.

Dans l'attente d'une réaction prompte de votre part.
Bien à vous